

Convention de Volontariat

Accompagnement de « volonterre » par l'équipe d'Ici & Maintenant

Nom et Prénom du volontaire :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Date :

Bilan à faire après 6 mois :

1. Ici et Maintenant ASBL

Ici et Maintenant ASBL propose un **lieu d'accueil et d'expérimentation où Nature, Thérapie et Art s'entremêlent pour prendre soin du vivant**. Ses trois axes d'intervention sont :

- 1) La mise en place d'un dispositif de soins thérapeutiques qui accueille des volontaires désireux de s'engager dans une activité porteuse de sens,
- 2) L'organisation d'évènements socio-culturels permettant de diffuser des informations inspirantes en termes de changement,
- 3) La création d'un réseau socio-professionnel de partenaires engagés dans le respect des valeurs suivantes :
 - **Bienveillance et authenticité** : prendre en compte les besoins de chacun et respect de ce que chacun peut apporter au projet (sans esprit de compétition), s'exprimer avec le plus d'authenticité possible.
 - **Convivialité** : plaisir de partager à travers des moments de rencontre autour de repas, de mise en commun des compétences dans un lieu accueillant où chacun se sent bien.
 - **Engagement** dans l'éveil des consciences quant à la crise (écologique, climatique, sociale,...) et notre interdépendance en tant qu'êtres vivants, humains et non-humains.
 - **Investissement dans une activité porteuse de sens** : avoir le sentiment de contribuer à un monde meilleur dans l'esprit de servir plus grand soi en assumant notre responsabilité individuelle et collective dans la nécessaire transition de notre société.
 - **Ouverture d'esprit** : chacun est expert dans son domaine. Soyons curieux de découvrir l'expertise de l'autre.
 - **L'humilité** : on ne peut pas tout savoir mais on fait de notre mieux (« *Je sais qu'on ne sait jamais* » disait Jean Gabin).
 - **Tendre vers le zéro déchet** : trier les déchets, récupérer pour minimiser les gaspillages et diminuer au maximum les emballages plastiques et tout déchet susceptible de polluer notre planète.

Ici & Maintenant ASBL développe ses activités à la ferme du Houz'Art. Elle crée du lien entre les trois pôles d'activité du lieu - Centre de thérapie, Jardin du Houz'Art et Espace de créativité - en œuvrant pour le soin, la nature et le partage.

Concrètement, l'ASBL a démarré en 2019 la réalisation d'un jardin thérapeutique en permaculture, le jardin du Houz'Art, qui vise la préservation et la régénérescence de la biodiversité indigène. Notre dispositif de soin s'articule autour de ce jardin qui permet d'accueillir des bénéficiaires du centre de thérapie, accompagnés individuellement par un thérapeute du Centre de Thérapie Ici et maintenant,

qui ont besoin de se (re)connecter à eux-mêmes et de (re)découvrir des plaisirs simples en travaillant la terre. Ces personnes sont choisies sur base du lien de confiance établi et s'engagent à travers cette convention.

2. Cadre du volontariat

2.1. L'équipe d'accompagnateurs

- **Nicolas Ossowski** (0486 41 28 05 ou nicossof@hotmail.com) : Accompagnateur, jardinier et responsable de la production alimentaire.
- **Laurent Dubois** (0475 64 12 93 ou duboislaurent1974@gmail.com) : Accompagnateur, maréchal-ferrant et artisan multi-fonction.
- **Mélanie Van Pelt** (0476 72 76 79 ou vanpeltmel@gmail.com) : Coordinatrice, accompagnatrice et psychothérapeute.

2.2. L'accompagnement sur rendez-vous

Nous ne fonctionnons pas comme un centre de jour où tout le monde est bienvenu du lundi au vendredi. Les activités proposées se font par deux ou trois maximum et se prévoient sur rendez-vous. Il y a deux façons d'avoir un rdv :

- Soit un des accompagnateurs envoie un message au volontaire avec une proposition d'activité ;
- Soit le volontaire envoie un message à un des accompagnateurs pour donner ses disponibilités et son souhait de venir à l'ASBL.

Afin de vous soutenir au mieux dans votre processus d'évolution personnelle, nous demandons, à minima, que chaque volontaire :

- s'investisse dans le travail de la terre accompagné de Nicolas de façon régulière ;
- accompagne au moins une fois Laurent dans son travail de Maréchal-Ferrant en début de volontariat ;
- poursuive son travail psychothérapeutique individuel avec un thérapeute du centre. Le travail d'accompagnement thérapeutique individuel, qui est la porte d'entrée pour le volontariat, reste aux frais des volontaires. En effet, si la thérapie peut se nourrir de ce qu'il se passe dans le cadre des activités du volontariat et des prises de conscience qui en émergent, elle reste un espace personnel pour chacun des volontaires. Ceux-ci sont libres de l'investir plus intensivement ou pas, mais à minima, une fois par mois, pour soutenir le processus de changement personnel des volontaires.

Chacun est responsable de son accompagnement. Si vous apprenez qu'une activité qui vous tente a eu lieu, dites-le-nous et nous penserons à vous la prochaine fois.

Si vous avez une idée ou une envie, parlez-en. Nous vous encourageons à nous solliciter lorsque vous vous sentez mal. L'idée est que l'ASBL soit un lieu ressource pour vous (vous ne devez pas aller bien pour venir ;).

2.3. Durée du volontariat

La convention de volontariat nous engage pour six mois d'accompagnement. Au terme des six mois (donc le .../.../...), nous faisons ensemble un bilan et nous réévaluons la pertinence d'une éventuelle poursuite de collaboration. L'idée est que le volontariat soit un tremplin vers autre chose. Lorsque nous décidons de ne pas reconduire la convention de volontariat, le volontaire qui a respecté ses engagements reste membre de l'ASBL ad-vitam et acquière le titre d'Ancien volontaire de l'ASBL.

2.4. Les réunions de volontaires

Nous prévoyons un moment collectif et convivial une fois par mois. Lorsqu'il ne s'agit pas de la soirée des Anciens (officialisant le passage du statut de volontaire à celui d'Ancien), nous convions l'ensemble des volontaires et les accompagnateurs à une réunion collective. L'objectif de cette

réunion est de partager, en toute bienveillance, les besoins de chacun par rapport au fonctionnement de l'ASBL dans son ensemble, et donc d'en améliorer le fonctionnement. Il s'agit de formuler les difficultés rencontrées et éventuellement une demande en lien avec cette difficulté, ou de soulever ce qui fonctionne bien et qui est à encourager. Il s'agit d'un moment important pour l'ASBL et nous insistons vivement sur votre présence à ces réunions. Nous tolérons une absence à ces réunions sur les 6 mois.

Un petit cahier est mis à disposition dans le local commun de l'ASBL. Propositions, idées, vécus... tout est bienvenu mais chacun signe ses écrits. Ce cahier sera utilisé durant les réunions des volontaires.

2.5. Accès aux fruits et légumes / remboursement des frais

L'organisation ne prévoit aucun remboursement des frais du volontaire dans l'exercice de ses activités. Mais après avoir travaillé avec Nicolas, Laurent ou Mélanie, le volontaire peut récolter des fruits ou des légumes avec notre accord durant la période de son volontariat.

2.6. Occupation des espaces

Les volontaires ont accès au jardin du Houz'Art et à l'espace commun du centre de thérapie lorsqu'ils fixent un rendez-vous avec un accompagnateur. Ils bénéficient de l'accès à la bibliothèque de l'ASBL et peuvent demander certains ouvrages à prêter. Certains livres ou revues sont uniquement consultables sur place.

Le jardin du milieu est privatif. Cela veut dire que vous pouvez le traverser mais pas vous y installer, sauf si vous y êtes invités.

2.7. Confidentialité

Le volontaire s'engage à respecter le devoir de discrétion et s'abstiendra de communiquer les informations confidentielles reçues dans l'exercice de son volontariat.

2.8. Assurance

L'ASBL a souscrit une assurance civile extracontractuelle de volontariat couvrant les dommages corporels en cas d'accident. Chaque volontaire doit être en ordre au niveau administratif (mutualité, assurance responsabilité civile).

3. Objectifs communs proposés à tous les volontaires

- La reprise progressive d'une **hygiène de vie** (alimentation saine et rythme de vie lié au travail)
- Le développement de la capacité à **exprimer les besoins** personnels éprouvés dans le cadre des activités proposées
- Favoriser la **créativité**, la capacité de **prise d'initiative**, le fait d'oser formuler des idées nouvelles
- L'**acquisition de compétences** autour du jardinage et des principes de la permaculture
- Encourager l'utilisation de l'**intuition** et l'**ancrage corporel**
- La (re)découverte de **plaisirs simples**
- Développer la **contemplation** et l'observation de la nature et des cycles de la vie
- La **collaboration** et l'entraide via les chantiers participatifs
- La prise de conscience de notre **interdépendance** en tant qu'êtres vivants et de la place de chacun dans l'**écosystème**
- La **responsabilisation** individuelle et collective par rapport aux engagements pris dans le cadre du bénévolat
- Vivre la **satisfaction** d'un travail accompli et la **valorisation** à travers l'engagement dans des actions positives



Participer activement à des **initiatives porteuses de sens et sources de réconfort** par rapport à l'avenir de notre planète et de notre humanité .

- **Être acteur** dans l'organisation de moments festifs et conviviaux permettant de célébrer la vie
- **Briser l'isolement**, se sentir relié aux autres grâce au **sentiment d'appartenance** au groupe et, plus largement, à sa communauté.

Au-delà de ces objectifs communs, des objectifs spécifiques à l'évolution personnelle de chaque personne sont discutés préalablement avec la psychologue et fixés avec l'équipe d'accompagnateurs (voir ci-dessous).

A la demande du volontaire ou de l'équipe, une rencontre/évaluation des objectifs personnels peut être réalisée au cours du volontariat afin de s'assurer de la bonne évolution du volontaire au sein du projet. Des réajustements ou des pistes d'aide peuvent être envisagées. Un bilan est réalisé avec l'ensemble des accompagnateurs au terme des 6 mois de volontariat.

4. Objectifs personnels du volontaire

5. Engagements

Le volontaire s'engage à se rendre à l'heure aux activités prévues avec les accompagnateurs. Si vous êtes dans l'incapacité de vous rendre au rendez-vous prévu, nous vous demandons de prévenir minimum 24h à l'avance. Nous accepterons 3 absences injustifiées ou désistements tardifs avant de vous interpellier pour parler du cadre et de votre investissement au sein du projet. Le mauvais temps ne peut être une raison d'annulation (sauf si l'accompagnateur estime que c'est un frein à l'activité prévue). Chaque activité a une raison d'être par rapport à l'ensemble du projet. Il est donc essentiel de s'investir pleinement pour aboutir à la réalisation de l'objectif de la journée.

Un climat de confiance est indispensable au bon déroulement des activités. Le volontaire est invité, s'il le sent, à partager avec l'équipe présente les éventuelles difficultés qu'il rencontre dans son quotidien. L'authenticité est vivement encouragée afin que chacun puisse être attentif au respect de ses limites.

Le volontaire s'engage à venir en état de sobriété. La consommation d'alcool et d'autres stupéfiants est proscrite dans le cadre du volontariat. Le volontaire peut, s'il le souhaite, faire part des tensions qu'il traverse par rapport aux envies de consommation. Si l'accompagnateur a des doutes quant à l'état psychique du volontaire, il prendra le temps d'en discuter avec ce dernier. La fonction de l'accompagnateur est de partager des expériences avec le volontaire, d'être à son écoute et de relayer au thérapeute les observations qu'il fera dans le cadre du volontariat.

Le volontaire utilise le matériel mis à sa disposition selon les normes de sécurité leur correspondant. Il veille à ranger en place tout objet utilisé. Lorsque l'activité prévue se déroule à l'extérieur, il s'équipe d'habits et si possible de chaussures adaptées aux travaux extérieurs (idéalement "de sécurité" avec bout renforcé). Il prend avec lui de quoi manger pour la pause de midi (attention à éviter les emballages plastiques) afin d'être dans des bonnes conditions de travail.

Le non-respect de ces engagements pourra mettre un terme à la présente convention. Un avertissement sera donné au préalable afin de permettre au volontaire de prendre conscience de ce qui ne va pas et d'éventuellement réajuster son investissement dans le projet.

Fait à Braine-l'Alleud, le

Nom, prénom et signature :

Le « volonterre »

Les accompagnateurs